

LA

## DÉCISION N°025

« Commande Publique » - Autres contrats

LE TEMPS D'UN CLIC « REPORTAGE PHOTOS » / VILLE DE POMPEY  
JOURNÉE DE L'AVANT-GARDE EN FÊTE DU SAMEDI 06 JUIN 2026

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2026, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser un reportage photos lors de la journée du samedi 06 juin 2026.

Vu la proposition de Le Temps d'un Clic

LE MAIRE,

### DÉCIDE

- de signer un contrat avec Le Temps d'un Clic représenté par Madame BONVALLET Amélie, demeurant 149C Rue Roger Berin 54270 à Essey-lès-Nancy pour la prestation du samedi 06 juin 2026 sur le Plateau de l'Avant-Garde.
- Le montant de la prestation s'élève à 450,00 euros TTC pour une prestation de cinq heures.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey, le 03 juin 2026



Le Maire,



Laurent TROGRILIC

